

## 03-07-2017 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance régulière tenue le 3 juillet 2017, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle sont présents les conseillers suivant:

Maire: Monsieur Jean-Paul Bélanger  
Siège #1: Monsieur Gilbert Gauvin  
Siège #4: Vacant  
Siège #5: Monsieur Normand St-Laurent  
Siège #6: Monsieur Réjean Hudon

Absent:  
Siège #2: Monsieur Richard Fournier  
Siège #3: Monsieur Roland St-Pierre

Tous formant quorum sous la présidence du maire monsieur Jean-Paul Bélanger. Madame Katie St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 3 et 27 juin 2017
4. Lecture et adoption des comptes
5. Correspondance et information
  - a) PAARRM
6. Invitations
  - a) 5 @ 7 Gare patrimoniale Maison de la Culture
7. Demandes de don et d'appui
  - a) Association du cancer de l'Est du Québec
  - b) Accaparement et financiarisation des terres agricoles
8. Musée Patrimonial de Saint-Cléophas
9. Postes Canada
10. Médiaposte – Contrat fournaise 2017-2018
11. Caméra de surveillance - camping
12. Le Ranch de l'Espoir
13. Production d'énergie éolienne sur les terres publiques pour l'exploitation  
Participation financière et contrôle communautaire à 50%
14. Suivi de dossiers
15. Divers: a) b) c) d)
16. Questions de l'assemblée
17. Levée de la réunion

#### **116-17**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu. Le point divers reste ouvert. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

#### **117-17**

#### **Adoption des procès-verbaux**

Proposé par Réjean Hudon et résolu que les procès-verbaux du 3 et 27 juin 2017 soient adoptés tels que rédigés étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance. Correction: dans l'en-tête du procès-verbal du 27 juin, ce n'est pas le maire-suppléant qui déclare la séance ouverte mais plutôt le maire. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**118-17****Lecture et adoption des comptes**

Proposé par Gilbert Gauvin et résolu que les comptes suivants soient adoptés et payés.

**COMPTES DÉJÀ PAYÉS**

St-Laurent Normand, #4, dépl. Val-D'Irène (Marchons Matapédia)	25.20
Petite caisse, remb. carte cellulaire	28.75
Hydro-Québec, #655001861128, éclairage public	183.89
Télus, 5363101, au 10 juin camping	66.96
Ministre Finance, permis boisson (ouverture camping)	88.00
Joubert Marc-André, remb. musée	243.81
Ent. Clermont Gauvin, remb. opération pré-saison	562.75
Bélanger Jean-Paul, #83, dépl. Val-D'Irène (Bilan dév. MRC)	25.20
Petite caisse, remb. Médiaposte ouverture camping	30.80
St-Pierre Katie, remb. fact ouverture camping et inventaire (chèque 1742 et 1763)	933.93

**COMPTES NON PAYÉS**

Accent Meuble, #59429, réfrigérateur camping	769.99
Alyson Design & Multimédia, #149516, conception affiche camping	90.00
Aménagements Lamontagne, #19071, abat-poussière (9 466 litres / 0.36)	3 918.07
Bélanger Paysagiste, #324647-326492, jardinières, engrais et fleurs camping	948.62
Bonichoix, #332699, article de nettoyage	40.42
Cain Lamarre, avocats, dossier 7090-65, 66, 67 et 68, constats	183.96
Clérobéc, #13807-13843-14259-14303-14354-14350-14508, matériels divers	1 460.88
Ébénisterie B. Côté, #2606, réparer meuble et installer vitre (musée)	114.98
Ent. Jeannot Turcotte, #2903, polissage béton (surface multisport)	1 483.18
Ent. Plourde, #1030089, essence	73.00
Ent. Yvon D'Astous, #4887, nivelage	1 454.43
Exc. Marcel Perreault, #4497-4500-4501, location pelle (fuite réservoir, ponceau Yvon Gagnon et ch. St-Agricole)	1 034.77
Fond d'information sur le territoire, #201701190020, mutation	16.00
Kopilab, #205680, caisse papier	49.10
Mallette, #81528, hon. recyc-Québec	258.69
Papeterie Bloc-Notes, #702243, fourniture bureau	269.63
Plomberie Expert, #4362, passer caméra tuyau réservoir	528.32
Réseau Biblio BSL, cotisation annuelle et symphony	1 860.97
Robert Boileau inc., #70342-70343, bande surface multisport	12 559.58
Sécurité Berger, #8225, matériel coupe herbe	63.17
Télus, #5363023, Hôtel de Ville au 28 juin	217.09
Ville D'Amqui, #3786, quote-part piscine	918.00

Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

*Au point 5a de l'ordre du jour, j'informe les membres du conseil que le MTMDET accorde une aide financière maximale de 20 000\$ pour des travaux sur la rue de l'Église.*

**119-17****5 @ 7 Gare patrimonial Maison de la Culture**

Proposé par Gilbert Gauvin et résolu que le conseil municipal mandate le maire à représenter la municipalité de Saint-Cléophas lors du 5 @ 7 à la Gare patrimonial Maison de la Culture qui aura lieu le 5 juillet prochain à Sayabec. La municipalité remboursera les frais de déplacement. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**120-17**

**Association du cancer de l'Est du Québec**

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que le conseil municipal fasse un don de 50\$ à l'Association du cancer de l'Est du Québec dans le cadre de leur campagne Villes et Municipalités 2017. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**121-17**

**Accaparement et financiarisation des terres agricoles**

CONSIDÉRANT les annonces récentes de la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PANGEA;

CONSIDÉRANT l'acquisition de terres par PANGEA dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles et également la recrudescence de leurs achats dans la région de Montmagny;

CONSIDÉRANT que d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

CONSIDÉRANT que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

CONSIDÉRANT que la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

CONSIDÉRANT que la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent, a soumis un mémoire à la CAPERN le 17 mars 2015 et 47 résolutions d'appui provenant de MRC, de municipalités et de partenaires présentant les craintes de la relève et des producteurs sur le phénomène de l'accaparement des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de 2 ans;

CONSIDÉRANT que les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et suivi du phénomène d'accaparement des terres;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Réjean Hudon et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas demande au gouvernement du Québec:

- Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels;
- Que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité

**122-17**

**Musée Patrimonial de Saint-Cléophas**

Proposé par Gilbert Gauvin et résolu que le conseil municipal rembourse le montant de 1 927.20\$ qui appartient au Musée Patrimonial de Saint-Cléophas étant donné que celui-ci est maintenant un comité à but non lucratif et que les membres sur le CA ont ouvert un compte à la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**123-17**

**Postes Canada**

Considérant que Postes Canada a présentement une boîte postale communautaire située au 172, rue Principale;

Considérant que des problématiques ont été constatés et que Postes Canada n'a pas pu faire la livraison l'hiver dernier;

Considérant que Postes Canada demande à la municipalité de relocaliser la boîte postale dans le stationnement devant le Centre Philippe-Émile-St-Pierre tel qu'illustré sur le document joint;

Considérant que Postes Canada fera le déneigement en avant du site où la boîte postale sera située;

Par conséquent, il est proposé par Réjean Hudon et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas accepte la demande de Postes Canada. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**124-17**

**Médiaposte – Contrat fournaise**

Proposé par Gilbert Gauvin et résolu que le conseil municipal mandate et autorise la directrice générale à envoyer un médiaposte pour remplir le convoyeur et transporter la cendre. Le médiaposte se lira comme suit:

INVITATION À TOUS LES CITOYENS - FOURNAISE

Toutes personnes intéressées à remplir le convoyeur de la fournaise et aller porter la cendre sur le terrain à côté du cimetière pour la période de chauffage, du 15 octobre 2017 au 15 mai 2018, peuvent déposer leur soumission au bureau municipal jusqu'au 10 août prochain à 14h, par courriel, par la poste ou en personne.

La soumission devra comprendre un prix forfaitaire pour la période complète de chauffage telle que mentionnée ci-haut.

Par contre, il faut également qu'il soit inclus dans la soumission un taux horaire au cas où il y aurait de chauffage hors saison.

VOUS DEVEZ PRENDRE EN CONSIDÉRATION QUE LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ DU 24 JUILLET AU 9 AOÛT.

Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**125-17**

**Caméra de surveillance - camping**

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas veut faire l'achat d'une antenne afin que les campeurs puissent avoir l'internet;

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas veut faire l'achat de caméra de surveillance au camping Monts Notre-Dame;

Par conséquent, il est proposé par Gilbert Gauvin et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas mandate et autorise la MRC de La Matapédia à faire l'achat du matériel nécessaire et l'installation de ceux-ci. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**126-17**

**Le Ranch de l'Espoir**

Considérant que monsieur Dave Canuel et madame Mélissa Dumais sont propriétaires du Ranch de l'Espoir situé au 334, rue Principale;

Considérant qu'un Ranch incluant une piste d'hébertiste ne viendra pas perturber le dynamisme agricole ou nuire à l'homogénéité du milieu;

Considérant qu'il n'y aura aucun impact négatif sur le potentiel agricole du lot visé et des lots avoisinants;

Considérant que notre municipalité est dévitalisée et qu'un Ranch incluant une piste d'hébertiste viendra améliorer le sort économique en créant un achalandage touristique;

Considérant que la directrice générale est autorisée à signer tous les documents nécessaires au dossier et qu'un montant de 291\$ sera acheminé à la CPTAQ;

Par conséquent, il est proposé par Gilbert Gauvin et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas s'adresse à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'avoir l'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur le lot 4 347 520, soit pour l'autorisation d'inclure une piste d'hébertiste au Ranch de l'Espoir.

**127-17**

**Production d'énergie éolienne sur les terres publiques pour l'exploitation - Participation financière et contrôle communautaire à 50%**

ATTENDU que la Loi sur les compétences municipales (LCM, article 111.1) permet à une MRC ou une communauté locale l'exploitation d'une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien;

ATTENDU que le gouvernement du Québec reconnaît la valeur des gouvernements de proximité que représentent les MRC et les communautés locales;

ATTENDU que la Politique énergétique 2030 «L'énergie des Québécois, source de croissance» souhaite faire une place importante au développement et à la consolidation de la filière éolienne par l'entremise de projets éoliens liés à l'exportation;

ATTENDU que le programme d'attribution des terres du domaine de l'État permet le développement de projets éoliens liés à l'exportation;

ATTENDU que l'acceptabilité sociale est la pierre angulaire de tous les projets éoliens sur laquelle ceux-ci peuvent se réaliser;

ATTENDU que le programme d'attribution des terres du domaine de l'État n'encadre pas une éventuelle participation communautaire;

ATTENDU que la démonstration a été faite, par le biais des récents projets, que la présence des communautés dans l'actionnariat favorise l'acceptabilité sociale et amène des bénéfices fort importants pour les MRC, les communautés et les Premières Nations;

ATTENDU que les résultats du dernier appel d'offres d'énergie communautaire par Hydro-Québec (A/O 2013-01) ont démontré que les projets éoliens issus d'un partenariat public-privé permettaient d'atteindre un prix très compétitif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Hudon et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas:

- 1) demande au gouvernement du Québec de reconnaître les MRC et les communautés locales comme des gouvernements de proximité, des acteurs clés de leur développement, en introduisant une participation financière et un contrôle communautaire à 50 % dans les projets de production d'énergie éolienne, à des fins d'exportation;

- 2) demande que cette modification au programme d'attribution des terres du domaine de l'État se fasse dans les meilleurs délais, soit avant la fin de la présente session parlementaire.

### **Au point 14 de l'ordre du jour:**

#### **Suivi de dossier des élus**

- Gilbert Gauvin:** Des travaux sur le fronto du rang 5 ont été faits. Le ponceau de M. Yvon Gagnon est bouché, une demande écrite lui sera acheminée. Le nivelage de tous les rangs est terminé. Mme Boulanger a demandé aux Entreprises Yvon D'Astous de mettre du matériel sur les accotements et ce n'est pas possible pour lui.
- Richard Fournier:** Absent
- Roland St-Pierre:** Absent
- Normand St-Laurent:** **Camping:** La fête d'ouverture du camping a eu lieu le 24 juin dernier.  
Recettes: 1 205.00\$ Dépenses: 738.95.00\$  
Profit: 466.05\$. Inventaire restant au 3 juillet: 187.00\$  
Nous avons 5 terrains de louer pour la saison. Et présentement nous avons 144\$ de facturation pour des locations de terrain à la journée.  
**Loisirs:** Monsieur Gilles Côté a commencé l'installation des bandes de la surface multisport avec des bénévoles.  
**Biblio:** Le plancher flottant sera installé après le terrain de jeu.
- Réjean Hudon:** Absent
- Jessy Boulanger:** Absente, le galonnage sera donné le mois prochain.

#### **128-17**

#### **Demande au service de génie municipal de la MRC de La Matapédia TECQ 2014-2018**

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas veut asphalté les 3 stationnements de l'Hôtel de ville;

Par conséquent, il est proposé par Gilbert Gauvin et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas demande à madame Véronique Bouillon, technicienne au Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia, si c'est travaux seraient acceptés sur la TECQ 2014-2018. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité

#### **129-17**

#### **Levée de la séance**

Proposé par Réjean Hudon et résolu que la séance soit levée à vingt-et-une heures trente-cinq minutes (21h35). Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

*Jean-Paul Bélanger*

Maire  
très.

*Katie St-Pierre*

Directrice général et sec.-

**Je, Jean-Paul Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions, sauf la résolution numéro 64-14, qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**